

Le 7 juillet 2005

Compte rendu des C.A.P. locales B et C et du CTPL du 23 Juin 2005

Vu l'organisation particulière de ces réunions décrite en fin de tract, l'ordre du jour commun aux 2 CAP et peu conséquent pour le CTPL, nous avons décidé d'établir un seul compte rendu pour l'ensemble.

Les C.A.P. de B et de C

Siégeaient pour la CGT: C.BERNARD/J.F.COUDERC/B.JANTAL
C.SIMOND/C.GANIL

A l'ordre du jour :

- Communication campagne notation 2005
- Mouvement de mutation au 1^{er} septembre 2005

Campagne Notation:

A l'ouverture de la séance, les élus CGT ont lu et déposé une motion CGT TRESOR LOT concernant la campagne de notation 2005.

MOTION CGT TRESOR LOT

La DGCP applique son projet d'évaluation notation au forceps pour ne pas avouer son constat d'échec et pour ne pas ternir son image au sein du Ministère et dans le cadre de cette réforme Fonction publique alors que sa mise en œuvre s'est traduite par d'innombrables avatars :

Sur l'outil informatique :

Après l'arbitraire de la répartition des enveloppes capital-mois, les personnels ont du faire face à l'approximation et la confusion d'une réforme précipitée par un passage en force, doublées des « bugs » informatiques à répétition d'EDEN. Pur produit de l'externalisation de l'informatique du réseau, l'entreprise privée à l'origine du logiciel n'a pu décoder les incohérences de la réforme. Cela s'est traduit par :

- ▶ les doubles validations des notateurs qui bloquaient l'accès aux notés.
- ▶ des validations et confirmations qui n'enregistraient pas les observations formulées par les agents à l'écran. L'enregistrement des données est obligatoire avant de valider sous peine de perdre toutes les remarques rédigées par le noté.
- ▶ un espace insuffisant pour annoter toutes les observations des agents mécontents et qui a du être porté à 1000 caractères par rubrique de l'entretien d'évaluation.
- ▶ Un deuxième message doit automatiquement parvenir au noté pour qu'il prenne connaissance des 8 jours dont il dispose pour valider son compte rendu d'évaluation. Cela n'a pas toujours été le cas.
- ▶ La DGCP découvre aussi avec la dématérialisation les retards pris au Trésor public en matière de formation informatique et que la CGT dénonce depuis plusieurs années. Certains personnels se trouvent face à une application qu'ils ont du mal à maîtriser sans le temps nécessaire accordé pour se former à ce type d'outil.

Sur l'évaluation :

Dans la rubrique « perspectives d'évolution de carrière » les notateurs embarrassés motivent leurs appréciations, quant à l'avancement de grade ou de corps, sans réellement connaître les conséquences de leurs remarques. Aucune information ne filtre de la DGCP par rapport aux répercussions sur les listes d'aptitude. Tout ce que nous savons, c'est qu'à partir de 2006 le notateur ne formulera plus de rapport écrit en réponse à une candidature : la rubrique de l'évaluation servira pour la sélection des promus. La direction se servira-t-elle de la dernière fiche d'évaluation et/ou des fiches d'évaluation des années précédentes ? Nul ne le sait ! De plus certaines directions locales n'ont pas fait le lien entre la notation et le changement de grade et de corps. Ainsi, dans certains départements les écarts de notes (+0,02 et +0,06) ne sont pas accordés aux agents au dernier échelon de leur grade, les pénalisant ainsi par rapport aux concurrents plus chanceux. **Qu'en est il pour le LOT ?**

Garantir les droits des personnels :

Afin que ce passage en force ne se fasse pas au détriment des droits des personnels, le SNT CGT a fait part à la DGCP de ses exigences par courrier du 29 avril 2005 dont voici quelques éléments:

► « ... nous demandons qu'aucune CAP locale ne soit convoquée pendant les mois de juillet et août, conformément aux bonnes pratiques de dialogue social, et que la date du 30 juin soit reportée au 30 septembre. »

► « Dans le cadre de l'application du décret 2002-682 du 29 avril 2002 art.14... nous demandons donc que les dossiers concernés soient étudiés individuellement par les Commissions Paritaires Locales et que chaque majoration fasse l'objet d'un vote. »

► « Nous constatons à ce jour, que la communication avec les représentants des personnels n'est pas transparente... Nous demandons en conséquence que les directions locales répondent favorablement aux demandes d'informations formulées par nos sections locales, à savoir le détail de la répartition des réductions d'ancienneté par service et par poste comptable."

A ce jour, la direction n'a pas répondu formellement à notre courrier.

Sur le plan local

Nul doute, Monsieur le Président que vous vous félicitez qu'il n'y ai pas de demandes de recours... Pour notre part, nous préférons attendre la prochaine campagne pour faire preuve du même optimisme !

Nous savons que, dans l'immédiat, nombre des conséquences et des effets de cette réforme n'ont pas encore été perçus par les personnels lors de cette première année d'application du nouveau système ce qui explique aisément le peu de motivation à faire appel.

Concernant plus particulièrement la tenue de cette CAP, nous ne pouvons que constater **qu'aucun document n'a été transmis aux élus** concernant le point de l'ordre du jour « communication de la campagne de notation 2005 » ce qui laisse pour le moins songeur sur votre définition du mot « communication ». Cela confirme aussi que la conception du dialogue social se décline au niveau local sur les mêmes bases qu'à la DGCP ou au ministère ...

Nous revendiquons donc, comme l'a exprimé par ailleurs notre syndicat national, à connaître le détail de la répartition des réductions d'ancienneté par service et par poste comptable du département.

Aucune réforme ne peut se vouloir transparente sans informée les personnels de ce qui les concernent en premier lieu ! ! !

Après cette lecture, le TPG reconnaît sans équivoque les cafouillages informatiques de l'application EDEN . Par ailleurs, il affirme n'avoir jamais reçu de courrier en date du 29/04/05....ce qui nous semble normal vu qu'il n'était pas le destinataire !

La Direction se félicite du fait qu'il n'y ait aucun recours en notation .

En ce qui nous concerne, nous préférons attendre la campagne 2006 avant de partager, sous toutes réserves, le même optimisme.

Le TPG nous a transmis la répartition du capital mois qui s'élève à :

- **catégorie B : 36 mois (35 distribués, 1 en réserve)**
- **catégorie C : 62 mois (61 distribués, 1 en réserve)**

Mutations internes:

Catégorie B : 3 agents du département sollicitent une mutation interne avec affectation sur CAHORS. Le TPG nous informe qu'à l'heure actuelle, aucun poste n'est disponible sur CAHORS.

Toutefois, le cas de Mr.KLENCK présentant un caractère prioritaire avéré et reconnu et tenant compte de notre intervention sur ce dossier, la Direction décide de le muter en surnombre à la Paierie Départementale. Le Président nous informe qu'une autre affectation sur un autre poste à Cahors pourra éventuellement lui être proposée ultérieurement.

Votes sur le mouvement : - Pour : administration + CGT
- Abstention : FO (estime ne pas connaître suffisamment les dossiers pour se prononcer).

Commentaire : *Bien que toutes les demandes n'aient pu être satisfaites, il nous aurait été difficile de ne pas cautionner un mouvement donnant satisfaction à un agent pour lequel nous sommes intervenus et avons obtenu satisfaction.*

- **Mr MONTAGNE** arrivant au 1^{er} Septembre dans le Lot sera affecté à la Trésorerie de Gourdon.

Catégorie C : Les représentants CGT ont tenu à lire une motion sur l'organisation chaotique des réunions de ce jour ...

Déclaration liminaire CAP de C du Lot du 23 juin 2005

Monsieur le Président

Comme vous pouvez le remarquer, la représentation CGT n'est pas assurée pour cette commission paritaire ; En effet, nombre de nos élus titulaires et suppléants sont aujourd'hui soit en congés posés de longue date, soit en stages de formation professionnelle pour lesquels, vous le reconnaîtrez, il est très difficile de s'absenter compte tenu des calendriers très serrés pour ces formations.

Il est à préciser, que le problème se posait de la même façon pour la convocation initiale au 21 juin 2005 et que le report au 23/06 pour raison d'appel à la grève ne change rien à ce problème qui devient récurrent car déjà signalé à plusieurs reprises.

Compte tenu de l'ordre du jour, nous avons, malgré les circonstances, décidé de participer à ces réunions mais nous vous rappelons que l'absence des élus CGT ne permettrait pas la tenue de certaines de ces réunions paritaires faute de quorum suffisant !

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir tenir compte à l'avenir du calendrier des représentants syndicaux en consultant le service du Personnel sur les absences prévues lors des réunions des commissions paritaires.

- **9 demandes de mutations internes étaient à examiner.**

Compte tenu de la règle de blocage des 2 ans qu'il a instaurée, le TPG considère qu'aucun mouvement interne ne peut avoir lieu actuellement.

De plus, il n'existe à l'heure actuelle aucune demande de départ en retraite ni de mutations externes (départs ou arrivées).

En l'absence de mouvement, il n'a pas été procédé à un quelconque vote.

NOS COMMENTAIRES : Il est à noter que la majorité des demandes de mouvements en interne se cantonnent aux arrondissements de CAHORS et FIGEAC. Nous regrettons le manque de demandes pour les « petits » postes, ce qui fragilise leur situation...

Le compte rendu du CTPL

Siégeaient pour la CGT : F. BOURGEOIS / F.DOUGNAC

A l'ordre du jour :

- approbation PV du précédent CTPL
- modification de périmètres perceptoraux

☞ **Approbation du procès verbal du précédent CTPL**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

☞ **Modification de périmètres perceptoraux**

LA DECLARATION DES REPRESENTANTS CGT

Voilà donc un C.T.P.L très consensuel pour lequel les points du jour n'amenait aucune polémique.

Il est cependant à noter que le quorum pour organiser les commissions paritaires a été très difficilement atteint ce jour là : de nombreux représentants syndicaux (toutes tendances confondues) étaient en congés prévus de longue date ou en stage. Afin que le quorum puisse être atteint pour que les commissions aient lieu, il a fallu que les agents présents aux formations se libèrent quelques minutes pour assister aux débats : CELA NE FAIT PAS TRES SERIEUX... Nous demanderons donc à la direction d'être plus vigilante sur les calendriers des divers représentants syndicaux afin que de tels problèmes ne puissent se reproduire.

Le président informe les membre du CTPL de la demande de rattachement de la Commune de Valroufié à la trésorerie de St Géry. Il donne lecture de la délibération de la Commune qui motive son choix par son appartenance à la Communauté de Commune Lot-Célé (gérée par la trésorerie de St Géry) et au bassin de vie « vallée du Lot ».

Le président indique qu'il émet un avis favorable pour le transfert complet (Impôt + CEPL) dans la mesure où cela ne modifie pas l'équilibre des 2 trésoreries concernées.

Les trésoriers de Cahors et St Géry, compte tenu de leur position, indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote.

La demande de la commune de Valroufié est adoptée à l'unanimité.

COMMENTAIRES GENERAUX

Nous tenons tout d'abord à dénoncer avec vigueur la manière dont ont été organisées ces réunions paritaires :

- Convocations les mêmes jours que sont prévues des absences pour formations professionnelles ou congés de nos représentants...Quitter une formation professionnelle volontairement pour assumer son rôle d'élu ou à la demande de l'administration afin d'assurer le quorum au CTPL n'est pas une situation normale et admissible !!

- Rajout à l'ordre du jour en dehors des délais et méthodes légales prévus.

Malgré tout, montrant sa bonne volonté (contrairement à ce qu'on veut faire croire), la CGT a fait que ces réunions se tiennent normalement !

Ensuite, nous apprenons en dehors des CAP que des mouvements internes à la TG ont eu lieu, doublés de l'arrivée d'un agent d'une autre administration affecté au service du PM...**ET PAS UN MOT EN CAP !!**

Ça commence à faire beaucoup pour ces seules réunions du 23/06/05...

Le dialogue social ne se limite pas à l'envoi de mail à tous les agents ou à l'organisation de réunions façon « grandes messes » (décomptées sur les journées de formation professionnelle...) pour faire passer en douceur les réformes mettant le réseau et ses personnels au pilori d'une pseudo modernisation ! **Une vraie volonté de dialogue social doit aussi se traduire par un fonctionnement normal et l'amélioration du rôle des représentants élus majoritairement par ces mêmes personnels, dans les instances paritaires existantes.**

En tout état de cause, la CGT n'acceptera pas des agissements allant à l'encontre des droits et garantie des agents, au travers de leurs élus et représentants et dans ce département comme dans les autres !

**Solidaire, passolitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date :

Signature

